

Fiche de sécurité

Copper powder (Poudre de cuivre)



Rubrique 1: Identification du produit et de l'entreprise

1.1/ Identificateur du produit

Nom du produit : Poudre de cuivre – Pack C
N° de FDS : MMP CU1
N° CAS : 7440-50-8
N° EINECS : 231-159-6
N° d'enregistrement REACH : 01-2119480154-42-XXXX

1.2/ Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées : Marine Anti Foul (Anti salissures marine) – Antifouling Coppercoat
Utilisations déconseillées : Non identifiées

1.3/ Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur : Chantier Naval des Vénètes
Z.A. du Lesty – 56190 AMBON
Tel : 09 74 53 34 26
Email : info@venetes.fr

Fabricant : Aquarius Marine Coatings Ltd
Unit 10 St Patrick's Industrial Estate Shillingstone
Dorset, DT2 9SJ
Tel: +44(0)1258 861059
info@coppercoat.com

1.4/ Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence : Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Rubrique 2: Identification des dangers

2.1/ Classification de la substance ou du mélange

2.1.1/ Classification établie par le règlement (CE) N° 1272/2008

Dangers environnementaux Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 – H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 3 – H412 : Nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

2.1.2/ Classification établie par la directive 67/548/ECC

N – Dangereux pour l'environnement.
R50 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
R53 – Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de sécurité

Copper powder (Poudre de cuivre)

2.2/ Éléments d'étiquetage

Étiquetage établi par le règlement (CE) N° 1272/2008
La substance est classée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger :



GHS09

Mention

d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger : H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 – Recueillir le produit répandu
P501 – Éliminer le contenu/récepteur de préférence par un collecteur ou un organisme agréé

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable
vPvB : Non applicable

Rubrique 3: Composition / informations sur les composant

3.1/ Caractérisation de la substance :

Cuivre sous forme de poudre avec un minimum de pureté de 95%

Numéro CAS : 7440-50-8
Numéro EINECS : 231-159-6

Rubrique 4 : Premiers secours

4.1/ Description des premiers secours :

Information générale : Consulter un médecin si un inconfort se développe ou persiste.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Donner de l'air frais; si l'inconfort persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin

En cas de contact avec la peau : Appliquer des mesures d'hygiène générales pour le contact avec le matériau : laver avec du savon et de l'eau tiède. En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux avec de l'eau, en prenant soins de rincer y compris le dessous des paupières.
Retirer les lentilles de contact. Si l'inconfort persiste, consulter un médecin.

4.2/ Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3/ Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de sécurité

Copper powder (Poudre de cuivre)

Rubrique 5: Mesures de Lutte contre l'incendie

5.1/ Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Sable sec, extincteur à poudre sèche, couverture anti-feu.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Eau, supports halogénés.

5.2/ Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La matière n'est pas inflammable.

5.3/ Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection et des gants.

Rubrique 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1/ Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.
Veiller à une bonne ventilation.
Éviter l'inhalation de poussière et de fumée.
Porter un équipement de protection adapté.

6.2/ Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions environnementales : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3/ Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser avec un pelle ou un aspirateur industriel approprié.

6.4/ Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques : Voir Rubrique 7 pour toute informations concernant la manipulation sans risque.
Voir Rubrique 8 pour toute information relative aux équipements de protection individuelle appropriés.

7/ Manipulation et stockage

7.1/ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'emploi : Éviter la formation de poussière.
Conserver dans un endroit frais et sec dans des récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation.
Éviter le contact avec la chaleur.

7.2/ Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage : Conserver dans un endroit frais et sec dans des récipients hermétiquement fermés.

Informations concernant le stockage dans un entrepôt partagé : Entreposer loin de toute substance inflammable.
Entreposer loin de tout agent oxydant ou acide.

7.3/ Informations complémentaires

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Refermer les conteneurs ouverts de façon étanche.

Fiche de sécurité

Copper powder (Poudre de cuivre)

8/ Contrôles de l'exposition / Protections individuelles

8.1/ Paramètres de contrôle

Composant à surveiller par poste de travail :

Cuivre 7440-50-8

Valeurs limites d'exposition :

Valeur à court terme : 2mg/m³ (poussières et brouillards)
 Valeur à long terme : 0,2mg/m³(fumée) / 1mg/m³ (poussières et brouillards)

DNEL :

Effets systémiques à long terme : 0,041 mg/kg bw/d (humains) (orale, cutanée et par inhalation)
 Effets systémiques à court terme : 0,082 mg/kg bw/d (humains) (orale, cutanée et par inhalation)

PNEC (compartiments de l'environnement) :

Sédiments estuariens : 288mg/kg poids sec
 Sédiments en eau douce : 87mg/kg poids sec
 Sédiments en eau de mer : 676mg/kg poids sec
 Sol : 65,5mg/kg poids sec
 Eau douce : 7,8ug/l cuivre dissout
 Eau de mer : 5,2ug/l cuivre dissout

8.2/ Contrôles de l'exposition

Mesures générales d'hygiène : Ne pas fumer, manger ou boire sur les lieux de travail. Se laver régulièrement les mains.
Contrôles techniques appropriés : Utiliser une ventilation locale pour maintenir les valeurs en dessous des seuils préconisés.
Protection des yeux / du visage L'utilisation de lunettes de sécurité appropriées est recommandée.
Protection des mains L'utilisation d'une crème protectrice est recommandée.
 L'utilisation de gants de protection est recommandée.
Protection du corps Porter des vêtements de travail de protection
Protection respiratoires Type de filtre approprié d'appareil respiratoire recommandé: Filtre FF P2

9/ Propriétés physiques et chimiques

9.1/ Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État Physique : Solide, couleur cuivre
 (b) Odeur : Sans odeur
 (c) Seuil olfactif : Non applicable car sans odeur
 (d) pH : Non applicable pour une matière solide non organique
 (e) Point de fusion : 1083°C
 (f) Point d'ébullition initial : Non applicable pour une matière solide dont le point de fusion est supérieur à 300°C et pour la plage d'ébullition.
 (g) Point d'éclair : Non applicable pour une matière solide non organique
 (h) Taux d'évaporation : Non applicable pour une matière solide non organique
 (i) Inflammabilité : Non inflammable
 (j) Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieure/inférieure : Non applicable
 (k) Pression de vapeur : Non applicable pour une matière solide dont le point de fusion est supérieur à 300°C
 (l) Densité de vapeur : Non applicable pour une matière solide non organique
 (m) Densité relative : 8,9g/cm³ à 20°C
 (n) Solubilité(s) : Insoluble - Le cuivre doit être transformé en un composé de cuivre pour devenir soluble. Un test de solubilité (OECD 105) a démontré une solubilité inférieure à 1mg Cu/L pour la poudre de cuivre.
 (o) Coefficient de répartition n-octanol/eau : Non applicable pour les matières non organiques.
 (p) Auto-allumage : Pas d'auto-allumage

Fiche de sécurité

Copper powder (Poudre de cuivre)

- (q) **Température de décomposition :** La décomposition et/ou la fusion commence à partir de 1083°C.
- (r) **Viscosité :** Non applicable pour une matière solide non organique
- (s) **Propriétés explosives :** Non explosif. La substance ne contient pas de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.
- (t) **Propriétés oxydantes :** Substance non oxydante.

10/ Stabilité et réactivité

10.1/ Réactivité

Réactivité Non applicable (voir rubrique 9)

10.2/ Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3/ Possibilités de réactions dangereuses

Possibilités de réactions dangereuses : La réaction avec les équivalents H- libère des composés de cuivre soluble.

10.4/ Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter la formation de poussières et tout contact avec des acides

10.5/ Matières incompatibles

Matières à éviter acides forts

10.6/ Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les éléments Cu⁰ ne se décomposent pas mais peuvent être transformés en d'autres formes de métaux (e.g. Cu²⁺).

11/ Informations toxicologiques

11.1/ Toxicité aiguë

Voie orale, inhalation et voie cutanée : Non classée

Effet primaire d'irritation :

Irritant cutané : Pas d'effet irritant. N'est pas un sensibilisant cutané

Irritant oculaire : Pas d'effet irritant.

Voie orale : L'inhalation de grandes quantités peut provoquer une irritation et entraîner des symptômes similaires à la fièvre des fondeurs.

12/ Informations écologiques

12.1/ Toxicité

Toxicité aquatique : Ne correspond pas à la classification pour la toxicité aquatique chronique.

Autres effets nocifs : Le cuivre ne devrait pas contribuer à l'appauvrissement de la couche d'ozone, à sa formation, au réchauffement planétaire ou à l'acidification.

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

13/ Considérations relatives à l'élimination

Fiche de sécurité

Copper powder (Poudre de cuivre)

13.1/ Méthode de traitement des déchets

Élimination du produit :	Contacter le fournisseur pour toute information sur le recyclage. Éliminer les déchets dangereux en utilisant le CED applicable. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les cours d'eau et le réseau des égouts.
Élimination du packaging :	La mise au rebut doit être conforme à la réglementation des autorités locales et au CED.

14/ Informations relatives au transport

14.1/ Transport terrestre ADR/RID (transfrontalier)

Classe ADR/RID :	9 (matières et objets dangereux divers)
Numéro ONU :	3077 (substances dangereuses pour l'environnement)
Groupe d'emballage :	III
Étiquette de danger :	9
Marquage spécial :	Symbole poisson et arbre (polluant marin)
Désignation officielle de transport de l'ONU :	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Poudre de cuivre métallique)

14.2/ Transport maritime IMDG :

Classe IMDG	9
Numéro ONU :	3077
Groupe d'emballage :	III
Étiquette de danger :	9
Numéro EMS :	F-A,S-F
Marquage spécial :	Symbole poisson et arbre (polluant marin)
Désignation officielle de transport :	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Poudre de cuivre métallique)

14.3/ Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO-IATA :	9
Numéro ONU :	3077
Groupe d'emballage :	III
Étiquette de danger :	9
Marquage spécial :	Symbole poisson et arbre (polluant marin)
Désignation officielle de transport de l'ONU :	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Poudre de cuivre métallique)

15/ Informations réglementaires

15.1/ Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le cuivre n'est pas une substance qui détruit l'ozone.
Le cuivre n'est pas un polluant organique persistant.

15.2/ Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation à la sécurité chimique a été effectuée.

Fiche de sécurité

Copper powder (Poudre de cuivre)

16/ Autres informations

Les données contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances les plus récentes mais ne constituent pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux exigences du règlement 1907/2006 / CE article 31 et du règlement 2172/2008 / CLP.

Service responsable du dossier :

Quality Assurance and Data Sheet Management (Assurance Qualité et Gestion des Fiches Techniques)

Contact :

Jayson Kenny

Tel : +44 (0) 1258 861059

Fax : +44 (0) 1258 861

Abréviations :

REACH :	Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals – Règlement CE sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (Règlement CE N° 1907/2006 modifié)
ADR :	Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route
RID :	Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail. (Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
IMDG :	International Maritime Dangerous Goods. (Marchandises dangereuses maritimes internationales)
IATA :	International Air Transport Association (Association du transport aérien international)
IATA-DGR :	International Air Transport Association – Dangerous Goods Regulations (Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses)
OACI :	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT :	Organisation de l'Aviation Civile Internationale – Instruction Techniques
CLP :	Classification, Étiquetage et Emballage
PBT :	Persistante, bioaccumulable et toxique
vPvB :	Very Persistent, Very Bioaccumulative (Très Persistante et Très Bioaccumulable)
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
CAS :	Chemical Abstracts Service (Service des résumés chimiques)